



VILLE DE Solliès-Pont

## Carte Nationale d'Identité ou passeport Sur rendez-vous : 04.94.13.58.00

### 1<sup>ère</sup> DEMARCHE

soit	soit
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pré-demande en ligne sur le site : <a href="http://predemande-cni.ants.gouv.fr">predemande-cni.ants.gouv.fr</a></li><li>• Prendre rendez-vous (indispensable) pour dépôt du dossier au 04.94.13.58.00 à partir de 8h30</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récupérer et remplir l'imprimé CERFA en mairie</li><li>• Prendre rendez-vous (indispensable) pour dépôt du dossier au 04.94.13.58.00</li></ul>

Tarifs et achats des timbres fiscaux sur le site « <a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a> » ou dans un bar tabac ou au trésor public		
	Carte d'identité	Passeport
Mineur moins de 15 ans	gratuit	17 €
Mineur de 15 à 18 ans	gratuit	42 €
Majeur	gratuit	86 €
Dans tous les cas si perte ou vol	25 €	Même tarifs que ci-dessus

Durée de validité		
	Carte d'identité	Passeport
Mineur moins de 18 ans	10 ans	5 ans
Majeur	10 + <b>(5) ans</b> de prolongation sur territoire français et autres pays *	10 ans

\* Voir sur site [www.diplomatie.gouv.fr/services-aux-citoyens/documents](http://www.diplomatie.gouv.fr/services-aux-citoyens/documents) (si prolongation accordée dans pays de destination).

### **2<sup>ème</sup> DEMARCHE : CONSTITUTION d'un dossier de carte nationale d'identité ou de passeport**

**Toujours fournir** les justificatifs ci-dessous :

- Pour les **mineurs**. Si parents divorcés : jugement de divorce (original+copie).
- Pour les **mineurs**. Si garde alternée : cartes d'identité des 2 parents (originaux+copies) + justificatifs de domicile (- d'1 an) des 2 parents.
- Pour les **mineurs**. Si parents séparés et non mariés : convention (original+copie) OU formulaire N° 10-2 délivrance d'un titre pour mineur. Vous trouverez le formulaire sur le site de la ville de Solliès-Pont.
- Pour les **majeurs ou mineurs** : Fournir une **facture** (EDF, téléphone, impôts etc. (original) **ATTENTION**, les attestations de contrat ne sont pas acceptées par la préfecture du Var à votre nom (ou au nom du représentant légal) datant de (- d'1 an). Si vous êtes hébergé, fournir le justificatif de domicile de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité valide (recto/verso) et une attestation d'hébergement n° 6-bis (téléchargement sur le site de la ville → pièces d'identité).
- Pour les **majeurs ou mineurs** : Se munir de l'imprimé récapitulatif ou du numéro fait lors de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA rempli par vos soins à l'encre noire, en majuscule, sans rature.
- Pour les **majeurs ou mineurs** : Fournir 1 photo d'identité (- de 6 mois), de face, tête nue, visage dégagé, bouche fermée, sur fond clair, neutre et uni de format 35X45mm (32X36mm maximum du bas du menton au haut du front).
- Pour les **majeurs**. Connaître sa filiation : dates et lieux de naissance de ses parents, nom de jeune fille de sa mère

Pour les **majeurs** : En cas de changement de Nom : époux-épouse ou veuve : livret de famille (original+copie) ou acte de mariage ou de décès (- de 3 mois).

Pour les **majeurs** : En cas de divorce : jugement de divorce (original+copie) ou jugement de divorce autorisant à garder le nom d'épouse (original+copie).

**Fournir en plus** selon le cas :

	CARTE D'IDENTITE	PASSEPORT
<b>Mineur</b> : 1 <sup>ère</sup> demande ou renouvellement (présences <b>obligatoires</b> du représentant légal et du mineur)	<input type="checkbox"/> Si 1 <sup>ère</sup> demande : Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous) <input type="checkbox"/> Si renouvellement : Ancienne carte identité <input type="checkbox"/> Présentation de la carte d'identité ou du passeport valide du représentant légal	<input type="checkbox"/> Si 1 <sup>ère</sup> demande : Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous) <b>ou</b> carte d'identité en cours de validité <input type="checkbox"/> Si renouvellement : Ancien passeport (original+copie) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tarifs ci-dessus) <input type="checkbox"/> Présentation de la carte d'identité ou du passeport valide du représentant légal
<b>Mineur</b> : Perte ou vol La déclaration de perte se fera lors du dépôt du dossier par l'agent de la mairie. (présences obligatoires du représentant légal et du mineur)	<input type="checkbox"/> Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous). <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tableau ci-dessus) <input type="checkbox"/> Déclaration de vol émanant du commissariat de police <input type="checkbox"/> Présentation de la carte d'identité ou du passeport valide du représentant légal	<input type="checkbox"/> Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous) <b>ou</b> carte d'identité en cours de validité <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tarifs ci-dessus) <input type="checkbox"/> Déclaration de vol émanant du commissariat de police <input type="checkbox"/> Présentation de la carte d'identité ou du passeport valide du représentant légal
<b>Majeur</b> : 1 <sup>ère</sup> demande ou renouvellement	<input type="checkbox"/> Si 1 <sup>ère</sup> demande : Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous) <input type="checkbox"/> Si renouvellement : Ancienne carte identité	<input type="checkbox"/> Si 1 <sup>ère</sup> demande : Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous) <input type="checkbox"/> Si renouvellement : Ancien passeport (original+copie) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tarifs ci-dessus) <input type="checkbox"/> <b>Si renouvellement : passeport biométrique produit à partir de 2009 Pas de cerfa ou pré-demande : ancien passeport + photo récente + justificatif domicile (et/ ou) justificatif de modification</b>
<b>Majeur</b> : renouvellement si pays étranger n'accepte pas la prolongation (voir <b>*</b> explication ci-dessus durée de validité)	<input type="checkbox"/> justificatif voyage (billet avion, train...) ou réservation d'hébergement des vacances (hôtel, location...)	
<b>Majeur</b> : Perte ou vol La déclaration de perte se fera lors du dépôt du dossier par l'agent de la mairie	<input type="checkbox"/> Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous). <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tarifs ci-dessus) <input type="checkbox"/> Déclaration de vol émanant du commissariat de police nationale	<input type="checkbox"/> Acte naissance (- de 3 mois) (voir <b>**</b> explication ci-dessous). <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (voir tarifs ci-dessus) <input type="checkbox"/> Déclaration de vol émanant du commissariat de police nationale

**\*\*** voir sur site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (si acte de la ville de naissance est dématérialisé). Dans ce cas l'acte de naissance **n'est pas obligatoire**.